

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2026- 184

Acte modificatif n°3 au marché public de réhabilitation de l'ancienne  
ferme Terrisse

Lot n°1A : désamiantage – déplombage – curage – démolition

Lot 1B : installations de chantier – gros-œuvre

Lot 1C : revêtements de sols durs – faïence

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2026.04.14 en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** que la Ville est liée par le marché n°2024-45 avec la société ZILIANI sise 5 Rue Marcel Dassault à Neuilly-Plaisance (93360), relatif à la réhabilitation de l'ancienne ferme Terrisse – lot n°1A : désamiantage – déplombage – curage – démolition ; lot 1B : installations de chantier – gros-œuvre ; lot 1C : revêtements de sols durs – faïence, pour un montant de 472 525,80 euros HT soit 567 030,96 TTC,

**Considérant** l'acte modificatif n°1 du 24 juillet 2025 relatif à des travaux supplémentaires entraînant une plus-value de 28 376,58 euros HT soit 34 051,90 euros TTC,

**Considérant** l'acte modificatif n°2 du 13 octobre 2025 relatif à des travaux supplémentaires entraînant une plus-value de 44 153,00 euros HT soit 52 983,60 euros TTC,

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires pour l'exécution du présent marché,

**Considérant** que les travaux susmentionnés portent précisément sur des adaptations structurelles et modifications de projet de la façade du porche d'entrée principalement avec prestations modifiées ou non prévue initialement ainsi que sur la nécessité de purger la partie de bois dégradé d'un pied de poteau en bois encastré dans la maçonnerie dans l'angle de façade porche côté cour et de le remplacer par un poteau en béton, avec la mise en place d'étalement provisoire,

**Considérant** le projet de l'acte modificatif n°3 établi par la société ZILIANI,

DECIDE

**Article 1:** De procéder à la signature de l'acte modificatif n°3 portant sur des travaux supplémentaires de réhabilitation de l'ancienne ferme Terrisse – lot n°1A : désamiantage – déplombage – curage – démolition ; lot 1B : installations de chantier – gros-œuvre ; lot 1C : revêtements de sols durs – faïence, conclu avec la société ZILIANI sise 5 Rue Marcel Dassault à Neuilly-Plaisance (93360).

**Article 2:** Précise que cet acte modificatif entraîne une augmentation d'un montant de 3 585,00 euros HT soit 4 302,00 euros TTC, portant le montant total à 548 640,38 euros HT, soit 658 368,46 euros TTC.

6 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 04 / 06 / 2026

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20260507-DM-CAM-2026184-AU  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Article 3 :** Précise que toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'acte modificatif n°3, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**Article 4 :** Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 5 :** La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 07 mai 2026.

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 04 / 06 / 2026

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20260507-DM-CAM-2026184-AU  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026